

la lettre des habitants de Basseau – Grande-Garenne

ORU Basseau – Grande Garenne : Relogement, mode d'emploi

Depuis le début de l'ORU, les actions de relogement des locataires de Basseau se poursuivent. 255 familles de Basseau, issues des bâtiments Églantiers, Fougères, Hêtres et Joncs ont pour l'instant été concernées. Objectif : répondre au mieux aux souhaits des locataires et parvenir à un relogement « sur mesure ».

Des espaces publics plus accessibles, plus sûrs, plus agréables

Après une phase de concertation publique en 2008, la Ville a confié à un bureau spécialisé une étude d'urbanisme afin de fixer les règles architecturales et environnementales concernant les logements, les équipements et les espaces publics formant l'ORU.

Les services de la Ville ont réalisé l'avant-projet concernant la voirie de l'ORU avec la remise en état des rues existantes et la création de nouvelles voies.

Dans les deux cas, les principes d'aménagements sont les mêmes :

- une largeur de voirie minimum qui tient compte du passage des transports en commun, mais aussi de la desserte des zones d'activités ;
- des aménagements de sécurité : plateau surélevé (gros ralentisseur), giratoire, îlot de protection de passage piéton, chicane ;
- un traitement paysager avec des « noues » (aménagements sous forme de petits bassins) plantées qui auront la fonction de récupérer les eaux de pluie ;

- un réseau de pistes cyclables ;
- des cheminements piétons accessibles à tous et surtout aux personnes à mobilité réduite.

Des aménagements spécifiques sont également prévus, le plus important étant le carrefour rue Pierre Aumâtre/rue Saint-Exupéry : il sera traité comme une place centrale du quartier.

Les travaux débiteront sur la partie sud de la rue Verrazano dès le mois de juillet. Cette voie sera réhabilitée et prolongée à l'ouest de l'immeuble Calice. Ces travaux seront bien sûr accompagnés d'aménagements temporaires pour permettre la circulation.

C'est également en juillet que les travaux de création d'une nouvelle voie débiteront. Ils permettront de réaliser une liaison d'environ 250 mètres entre les rues Verrazano et Emile Peyrronet, au nord de la résidence Noisetiers.



La maison des solidarités

Améliorer le cadre de vie c'est l'un des objectifs essentiels de l'Opération de Renouvellement Urbain (ORU) de Basseau et Grande Garenne. Dans ce cadre, le Département de la Charente prévoit la construction d'une Maison Départementale des Solidarités (MDS, anciennement Centre Médico-social) à la Grande Garenne.

Cette nouvelle antenne de quartier regroupera l'ensemble des services aujourd'hui proposés sur deux sites, à la « Petite garenne » et à la « Grande Garenne ». La future MDS sera construite rue Pierre-Aumâtre dans l'enceinte du collège de la Grande Garenne (partie Nord Est). 4 900 m² seront nécessaires pour accueillir ce nouveau bâtiment au service des Angoumoises et Angoumoisins. Le bâtiment sera composé d'un rez-de-chaussée avec patio central, pour une superficie totale de 890 m².

Une attention toute particulière a été portée aux aspects environnementaux. Cela se traduit dans le choix des matériaux utilisés pour la construction du bâtiment, mais aussi dans la réduction des futures consommations d'énergie avec une isolation particulièrement performante. Les responsables du projet se sont appuyés sur un référentiel « Haute Qualité Environnementale » (HQE) qui cible un certain nombre de critères environnementaux à atteindre.

Les travaux, lancés le 1^{er} février 2010, dureront un an. Le nouveau bâtiment devrait ainsi être livré en février 2011 pour une ouverture au public prévue en mars.

Relogement mode d'emploi

La procédure se déroule donc selon deux modalités distinctes :

Le relogement direct

Avant de reloger au mieux les ménages concernés, une enquête est réalisée par un cabinet afin de connaître leurs besoins et leurs désirs. Les locataires sont informés de cette démarche par courrier avant le début de l'enquête.

Les chargés de relogement veillent à faire aux locataires des propositions qui correspondent à leurs souhaits – notamment concernant la localisation géographique – et à leurs ressources.

Parallèlement, la Caisse d'Allocation Familiale assure l'accompagnement social des ménages. Les déménagements des locataires sont pris en charge par les bailleurs qui bénéficient d'une subvention de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine afin de compenser une partie des dépenses.

Le relogement dans du neuf

L'objectif est de reloger les locataires issus des bâtiments démolis dans des logements neufs, ces logements n'étant pas disponibles au moment de leur premier déménagement. Ainsi, en octobre 2008, les locataires ayant déménagé une première fois, ont reçu un courrier leur expliquant qu'ils étaient prioritaires pour se voir attribuer un logement neuf appartenant à Logélia Charente, au Foyer et à l'OPH de l'Angoumois. Un descriptif des logements neufs prochainement loués était joint à la lettre. Les locataires intéressés pouvaient alors signer une convention avec Logélia Charente ou un autre bailleur leur réservant le logement concerné, avec la possibilité de changer d'avis.

Cette procédure a pour l'instant concerné les locataires des bâtiments Églantiers, Fougères et Hêtres ainsi que Joncs, qui ont été démolis.

Le relogement des Brandes a débuté en avril 2010, neuf ménages sont concernés ensuite le relogement sera envisagé pour les 32 ménages des Fragnons.

Pour elles, le relogement se fera directement par Logélia Charente.

Information relogement :

Pour toute information, vous pouvez contacter Mme Dorange du service location de Logélia Charente au 05 45 38 66 00. être livré en février 2011 pour une ouverture au public prévue en mars.

L'ORU en bref

► La permanence de Logélia Charente à la Maison de l'ORU se tient désormais de **9h à 10h, tous les vendredi** matins.

► **En février 2011, Logélia Charente débute le chantier** de construction pour 40 logements locatifs sociaux, cinq commerces, la Poste et une agence Logélia Charente. L'architecte a déjà réalisé une esquisse du projet.

► Le chantier des 24 logements en accession à la propriété **débutera à l'automne 2010**. Le permis de construire est en cours d'instruction.

► Fin 2011, Logélia Charente va construire **31 logements en accession à la propriété** et 24 locatifs sociaux au sud de Basseau.

► Après le départ de Sonia Mory, **Armelle Giat est la nouvelle animatrice ORU**, depuis le 3 mai dernier.



Plus d'information sur les Opérations de Renouvellement Urbain : www.angouleme.fr/oru

directeur de la publication : Philippe Lavaud /
rédactrice en chef : Agnès Longueville /
coordination de la rédaction : Sonia Mory /
rédaction : Philippe Guerry / photos : Patrick Blanchier (sauf mention particulière) /
maquette : service communication ville d'Angoulême /
impression : Couvidat /
distribution : bailleurs sociaux, régie de quartier /
tirage : 2 000 exemplaires